Zimbra **snprees.fo@univ-brest.fr**

[fobureau] EPE, congés, télétravail : Compte-rendu de FO de la réunion CSA DU 8/04/2024

De : FO ESR 29 <fo.esr@univ-brest.fr> mar., 09 avr. 2024 14:51
Expéditeur : fobureau-request@listes.univ-brest.fr
Objet : [fobureau] EPE, congés, télétravail : Compte-rendu de FO de la réunion CSA DU 8/04/2024
À : syndicat-snprees-fo-tous <syndicat-snprees-fo-tous@listes.univ-brest.fr>
Répondre à : FO ESR 29 <fo.esr@univ-brest.fr>

Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche 29

UFR FSSE-AES
Bâtiment A - RDC /Bureau A 030
20 avenue Le Gorgeu 29238 Brest cedex
Tel : 02 98 01 63 86
Email : fo.esr@univ-brest.fr
Page web : univ-brest.fr/foesr29/

Compte-rendu de FO de la réunion de CSA du 8/04/2024

Nous évoquons dans ce compte-rendu les points suivants:
1- EPE
2- Modification de la charte du télétravail
3- périodes fermeture UBO pour l'année 2024-2025 (votes : unanimité pour)
20/12/2024-6/01/2025 et 22/07/2025-20/08/2025
jours de congés supplémentaires 30/05/2025 et 9/06/2025

1- Le CSA était consulté sur la note d'intention pour l'EPE.
FO a voté contre la note d'intention de l'EPE.
L'EPE est un établissement expérimental et à ce titre il est **dérogatoire à bon nombre de règles de la fonction publique**.
L'argument invoqué pour un EPE est que l'argent ruisselle sur ce type de structures, mais cet **argent non récurrent ne pourra servir qu'à financer plus de précarité**, pas des besoins récurrents.
On essaye de nous rassurer sur le fonctionnement de cet EPE, mais ce fonctionnement pourra être remis en cause et changé avec seulement le vote du CA qui sera en place à ce moment-là.
Il n'y a donc aucune garantie possible de maintenir un fonctionnement calqué sur le fonctionnement de l'UBO.

FO a soutenu la **demande de consultation de l'ensemble des collègues sur l'EPE.** Cette demande a été exprimée par SUD-CGT et appuyée aussi par le SNESUP.

FO a insisté sur les répercussions que l'EPE aura sur les conditions de travail des collègues. Ce n'est pas quelque chose d'anecdotique. **Le président a refusé cette consultation**.

Votes : 3 abstentions (UNSA-AI, SGEN-CFDT), 3 pour (SNPTES), 4 contre (FO, SNESUP, SUD-CGT).

2- Modification de la charte du télétravail

FO est pour l'application de la loi et ne voit pas l'intérêt d'une charte à moins que cette charte soit plus protectrice que la loi, ce qui n'est pas le cas ici.

Il ne s'agissait pas de voter la charte, mais de voter des modifications proposées, qui étaient : la possibilité d'être en télétravail une demi-journée, de pouvoir demander à travailler en télétravail au bout de 3 mois (au lieu de 6 mois), le dépôt sur Orhis.

FO a rappelé que le principe de faveur prévoit qu'un accord local ne peut qu'améliorer un accord national.

Nous n'avons pas voté pour cette charte qui contient des restrictions par rapport à l'accord cadre.

Votes : FO s'est abstenu (avec le SNESUP et SUD-CGT), les autres syndicats ont voté pour.

FO ESR 29
https://www.univ-brest.fr/foesr29/
Adresse postale: FO ESR 29, UBO, Faculté FSSE/AES (Bureau A030), 20 avenue Le Gorgeu, 29238 Brest cedex
Mel: fo.esr@univ-brest.fr
Tel: 02 98 01 63 86
Lien vers les documents pour adhérer :
https://nouveau.univ-brest.fr/foesr29/sites/foesr29.nouveau.univ-brest.fr/files/2024-01/adhesion_foesr29_2024.pdf